



## Refus de réserve du promoteur

-----  
Par david92

Bonjour ,

Nous avons émis une réserve au promoteur en gpa pour les bavettes des fenêtres car elles n'ont à la bonne taille. Ils ont comblés les espaces sur les cotés en mettant des joints et elles n'ont pas de pente pour l'évacuation de l'eau.

Le problème est que je n'ai pas assez détaillé la réserve car je l'ai globalisé en disant que toutes les fenêtres étaient concernées sans mentionner les chambres . Visiblement les promoteurs rejettent ce type de réserves. Je ne peux plus faire une nouvelle réserve car la période pour la faire en gpa a expiré. Ils m'ont pas encore répondu à la réserve et j'aurai besoin de quelques réponses à mes questions.

En cas de refus de la réserve :

-Puis-je contester en rajoutant des détails (photos , numéros des chambres) et elle sera prise en Gpa dans la réserve en cours?(Gpa expirée)

-Suis-je limité dans le temps pour contester suite à leur réponse ?

En cas de non réponse du promoteur sur cette réserve en cours:

- Pourras-tu en profiter et renvoyer un recommandé en donnant plus d'infos sur ma réserve car elle est déjà émise et je n'ai pas de réponse de leur part ?

-Il y a-t-il des lois qui me permettent de faire valoir mon droit afin de contester afin que la réserve ne soit pas annulée définitivement?

voici la réserve transmise au promoteur :

La maison rencontre des problèmes avec les bavettes mal posées et les joints manquants/mal réalisés. L'eau ne s'évacue pas correctement et stagne sur les bavettes. Certaines bavettes sont tordues et elles n'ont pas de pente pour évacuer l'eau correctement. Aussi, la plupart des bavettes ne sont pas conformes en taille, le joint mis en compensation pour masquer ce problème de taille est une malfaçon.

Les bavettes sont dans un mauvais état , j'espère qu'une solution est possible.  
Je vous remercie d'avance de votre aide.